



Les projets d'écoquartiers en Dombes

Après Bordeaux, Grenoble et bon nombre d'autres villes, quatre communes de la Dombes – Reyrieux, Saint-Marcel-en-Dombe, Thoisy, Trévoux – se sont engagées dans la réalisation d'écoquartiers.

Qu'appelle-t-on un écoquartier ? Grâce à cet article, particulièrement exhaustif, vous découvrirez la nouvelle façon de concevoir, de construire, de gérer de nouveaux quartiers dans les villes et les villages, durablement, en s'adaptant aux caractéristiques des territoires concernés. Cet urbanisme écologique (petits immeubles et maisons individuelles) intègre les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets, des modes de déplacements, des équipements publics...

Une unité d'aménagement pour un mieux vivre ensemble.

Des projets de réalisation d'écoquartiers en cours de mise en œuvre sur le territoire de la Dombes

Des projets concernant les communes de REYRIEUX, SAINT-MARCEL-EN-DOMBES, THOISSEY et TREVOUX ont été soigneusement élaborés selon les prescriptions officielles relatives aux écoquartiers.

Leur mise en œuvre est en bonne voie, sauf à Thoisy, où elle est momentanément suspendue.

Présentation générale

La réalisation d'écoquartiers a en partie été suscitée par un sentiment de mauvaise conscience face à l'inaction générale devant la gravité des problèmes posés par le réchauffement climatique.

En France, à la fin de la première décennie du XXI^{ème} siècle, les premières réalisations ont vu le jour à Bordeaux, avec l'écoquartier Ginko, ou à Grenoble, avec celui appelé De Bonne. Elles faisaient suite aux préconisations du Grenelle de l'environnement de 2007, qui introduisaient le concept de durabilité dans les esprits, avec sa déclinaison « durable » utilisée dans les expressions homme durable, aménagement durable, ville durable, notamment, après l'avoir été pour la notion de développement durable.

La fortune du préfixe « éco » qui précède nombre de substantifs pour former nombre de néologismes tels écogeste, écocomportement, écodéplacement, parmi beaucoup d'autres, témoigne d'une volonté très affirmée de colorer en « vert » des habitudes, des façons d'habiter, de vivre que l'on avait tendance à considérer comme peu évolutives.

Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

Un écoquartier est un quartier urbain à caractéristiques écologiques, notamment en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de l'énergie, la gestion des déchets, les modes de déplacements, les possibilités comportementales offertes aux habitants, la façon de vivre avec soi-même pour un mieux vivre ensemble.

En ce sens, le terme écoquartier désigne un produit fini, véritable levier pour la réalisation de la ville durable, elle-même.

C'est aussi une notion que chacun de nous doit construire progressivement de façon autonome, avec l'aide apportée par les acteurs institutionnels (responsables municipaux, aménageurs, architectes-urbanistes...).

Le terme désigne aussi la démarche de mise en œuvre d'un projet. En ce sens, le terme écoquartier caractérise un projet d'aménagement urbain, qui respecte les

principes ayant trait au développement durable tout en s'adaptant au caractéristiques de son territoire. On parle également de démarche écoquartier visant à concevoir, à réaliser, à gérer le territoire durable dans les meilleures conditions.

Les acteurs principaux de l'élaboration du projet :

- les responsables municipaux détenteurs du pouvoir décisionnel,
- l'aménageur assurant, par délégation de la ville, le pilotage global de l'opération, avec pour mission d'acheter, de viabiliser et de vendre les terrains, en prenant en charge toutes les démarches administratives nécessaires,
- l'architecte-urbaniste assistant l'aménageur pour la coordination des composantes du projet, et assurant la maîtrise d'œuvre générale de l'opération, dont il assure la conception globale (bâti dans chaque îlot de l'écoquartier, distribution des places, parcs, jardins, voies, venelles),
- une équipe de maîtrise d'œuvre, composée de paysagistes faisant partie d'un bureau d'études, pour la conception des espaces publics et la cohérence environnementale de l'ensemble,
- les entreprises de construction.

L'ensemble des opérations est placé sous le contrôle de l'aménageur jusqu'à

la mise en œuvre des travaux de construction.

Tout doit être conçu pour mettre la ville en mode durable et pour passer « De l'homme moderne à l'homme durable ».

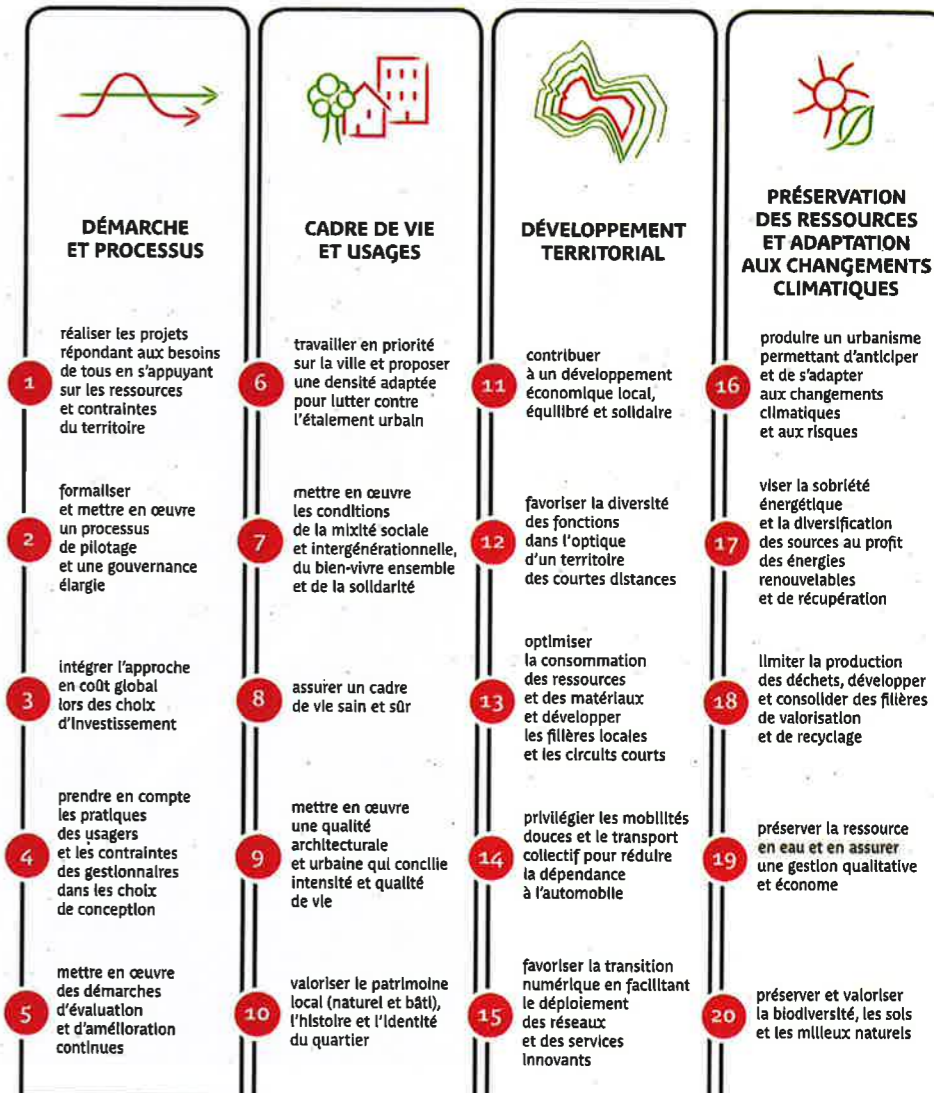
La charte des écoquartiers constitue le référent des engagements que doivent contractés les responsables des villes concernés.

La lecture de ses points est très éclairante pour tout un chacun s'agissant de la philosophie et du pragmatisme de l'opération « Écoquartier ».

Le label « Écoquartier » attribué à une ville est décerné en fonction du respect des engagements de la Charte.

Le Club national des Écoquartiers fondé en 2010 s'est fixé pour objectif la mutualisation des connaissances acquises et la dynamisation du mouvement, grâce à des sessions de formation, des conférences visites et à la publication d'une lettre d'information tous les deux mois.

Gilbert COUTURIER



Les 20 engagements de la Charte - Source Bulletin L'Éco quartier des Orfèvres - Ville de Trévoux.

Reyrieux, écoquartier des Prés de la Creusette

Un aperçu du projet

L'élaboration du projet de réalisation d'un écoquartier, qui s'étendra sur un territoire d'environ 21 ha, dont environ 9 en espaces publics, constitue la réponse de la commune de Reyrieux à l'exigence de mise en conformité avec les dispositions de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, votée en 2000). Son article 55 enjoint, en effet, les communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20% de logements sociaux, ce taux a été porté à 25% en 2013 par la loi dite Duflo.

L'un des objectifs principaux à caractère démographique est d'accueillir de nouveaux jeunes ménages, tout en offrant des possibilités de logements, pour des familles, dont les membres travaillent à Reyrieux et qui souhaiteraient s'installer

dans la commune. Il s'agirait également de donner la possibilité à des jeunes de rester dans la localité après avoir quitté le foyer parental.

Cette exigence de mise en conformité a constitué une opportunité favorable à l'élaboration d'un écoquartier devant compter à terme 540 logements (petits immeubles collectifs, intermédiaires, et pavillons individuels). Le programme des constructions prévoit une mixité sociale de l'offre ; la part réservée aux logements locatifs sociaux représente 40% de l'ensemble, soit 220 logements environ permettant de pallier l'insuffisance constatée à cet égard et de favoriser le vivre ensemble. Cette programmation quantitative est doublée d'une programmation qualitative, dont l'aménageur est le garant.

L'équipe du projet d'aménagement

Le groupement d'aménageurs est constitué de l'Opac du Rhône, mandataire, et de Dynacité, bailleur de l'Ain, chargé de la mise en œuvre et de la réalisation de la ZAC.

Le rôle assigné à l'Opac du Rhône consiste à concevoir le projet urbain, à faire l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération, à les aménager, et à les commercialiser (sur projet) auprès d'opérateurs immobiliers, tout en étant le garant de la qualité urbanistique, architecturale, paysagère et environnementale de l'ensemble. L'Opac du Rhône n'assure aucun programme de construction de logements.

Le rôle dévolu à Dynacité consiste, quant à lui, à assister l'Opac du Rhône lors des

phases d'acquisition de terrains, de réalisations de travaux de viabilisation ; en ce qui concerne les logements sociaux, la part du programme à la charge de Dynacité représente 30 % de l'ensemble.

Une équipe de maîtrise d'œuvre composée de professionnels de différents métiers requis par la spécificité de l'opération entoure l'Opac du Rhône et Dynacité.

L'urbaniste-architecte coordonnateur est le cabinet Insolites Architectures, qui demeure le référent de l'opération.

Le paysagiste : entreprise Axe Saône de Lyon.

Le bureau d'étude voirie, réseaux, mobilité et environnement est la Safege.

Des réunions de concertation avec les habitants sont organisées par la coopérative Kaleido'Scope.

Des soirées d'échanges réunissant les habitants actuels sont proposées au fur et à mesure de l'élaboration du projet, avec la constitution d'ateliers thématiques pour articuler l'horizontalité consultative et la verticalité décisionnelle.

Le professionnalisme des différents concepteurs et acteurs constitue un gage de cohérence pour la conception et la mise en œuvre du projet talançonnais.

Plan de gestion de l'espace

Au plan urbanistique, il s'agit de renforcer la position du centre-bourg de Reyrieux, de promouvoir une urbanisation peu consommatrice d'espace favorisant les modes de déplacements doux pour relier les différents polarités de Reyrieux.

L'organisation de l'espace est donc ordonnée à partir d'un axe central, la promenade de la Creusette, qui constitue l'épine dorsale de l'écoquartier.

La promenade centrale est l'espace public principal permettant une desserte reliant le nord et le sud. Cet espace est traité pour constituer une promenade à usages multiples. Elle a pour vocation d'enrichir le réseau communal de parcours sur le mode doux, à l'intention de tous les Talançonnais.

Des voies de dessertes orientées d'est en ouest sont articulées à l'axe central. L'association harmonieuse du bâti avec les espaces verts est assurée par des transitions paysagères. La promenade



Plan de gestion de l'espace.

de la Creusette traversant l'écoquartier couvre une superficie d'environ 15 000 mètres carrés, pour quelque 40 000 pour la zone de loisirs.

La réalisation, qui débutera dans le courant de cette année 2019, permettra de combler un retard par rapport aux exigences de la loi SRU, mais aussi d'apporter les infrastructures requises par la croissance démographique de la commune, dont la population devrait atteindre quelque 7 500 habitants à l'horizon 2025.

Les espaces publics

Les préoccupations majeures de l'aménageur sont relatives au respect de la biodiversité, aux dispositions favorisant le vivre ensemble et l'intégration optimale de l'écoquartier dans son environnement. En effet, il s'agit de créer un lieu de vie intégré à la ville de Reyrieux, grâce à la présence de services, d'un groupe scolaire doté d'un parvis, véritable place publique, d'une superficie de 5 400 mètres carrés. Ledit groupe scolaire aménagé

sur un tènement à la charge de la Ville comptera 18 classes à terme.

La volonté est de créer un lieu de vie répondant aux préoccupations écologiques et environnementales en veillant au respect de la biodiversité avec une « renaturalisation » des berges de la Creusette, le petit ruisseau local, en « renaturalisant » également les espèces vivantes végétales ou animales par réintégration dans leur milieu de vie et par de nombreuses mesures d'évitement, de réductions, de compensations et de suivi d'espèces protégées. En outre, la promenade de la Creusette sera nettement séparée de la voirie par un rideau végétal.

La mise en place de jardins partagés et d'une plaine de loisirs témoigne d'une volonté de partage pour un vivre ensemble harmonieux, selon les préceptes environnementaux en vigueur, qui préconisent des déplacements doux grâce à une voirie constituée par un axe central ouvert aux voitures, aux vélos et aux piétons. Un réseau de venelles s'offre aux modes de déplacements doux. Le mieux



Le groupe scolaire et son parvis.

vivre ensemble se trouve donc favorisé par un aménagement pensé, conçu et réalisé dans un espace public végétalisé propice à la vie à la campagne, dans la ville-même.

Des zones de stationnement sont prévues afin d'éviter la dispersion des voitures.

Les espaces privés

La hauteur maximale des immeubles sera de 14 m. L'équipe responsable du projet

promeut un urbanisme écoresponsable, afin de préserver et de valoriser l'environnement paysager de Reyrieux.

Ensemble vers un territoire durable

Le 12 juin 2018, le conseil municipal de Reyrieux a opté pour une inscription visant à l'attribution du label « Écoquartier », sachant que la démarche écoquartier prônée par le ministère de la

Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement.

La charte doit être signée au cours du premier trimestre de cette année 2019. Toutes les conditions seront alors réunies pour une mise en œuvre réussie du projet.

Gilbert COUTURIER

Saint-Marcel-en-Dombes, un projet d'écoquartier en milieu rural : le Domaine des 5 sens

L'intitulé même du projet ne va pas sans rappeler le Jardin des 5 sens situé sur le territoire de la commune d'Yvoire. Il témoigne d'une volonté de prise en compte de toutes les dimensions constitutives de l'humain pour l'élaboration d'un projet original en milieu rural, qui entend s'adapter aux conditions locales en respectant les impératifs environnementaux propres aux écoquartiers.

Le long cheminement a commencé par la procédure des modifications du PLU de Saint-Marcel-en Dombes. À l'occasion de cette révision, une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) a été définie, afin de fixer les premiers éléments relatifs notamment à la typologie du bâti sur l'étendue de 1,8 ha d'implantation du futur écoquartier.

L'élément principal du bâti est constitué par les cazeaux, signifiant « petite maison » au XVIII^e siècle : ce terme est adopté dans le projet d'aménagement pour désigner les maisons individuelles en L ou en long (les longères).

Les logements intermédiaires et collectifs sont bâtis dans l'esprit des longères que l'on trouve dans le village. Un jardin d'entrée couvert permet une transition entre l'extérieur et la maison.

C'est l'architecte-urbaniste, M. Johnny Loison, qui, par la qualité de son projet a séduit l'architecte et le paysagiste-conseil de la DDT, Mme Bailleux, M. Pétrone, maire de Saint-Marcel, son adjoint à

l'urbanisme ainsi que les élus communaux.

L'atelier JL qu'il dirige s'est fait le spécialiste des contextes ruraux, à ce titre de nombreuses opérations sont en cours de réalisation sous sa responsabilité, dont la mise en place d'un écoquartier de 47 logements à Saint-Marcel-en Dombes.

L'aménageur est M. Xavier Fromage de la société lyonnaise SEFI, spécialisée



Les Cazeaux en forme de L.



Les Cazeaux en longère.

dans l'aménagement foncier destiné à la construction de logements, dans le respect des indications fournies par les collectivités locales.

Toutes les conditions sont ainsi réunies pour la réalisation d'un travail collaboratif associant l'architecte, l'aménageur et les élus de la commune Saint-Marcel-en-Dombes

Le 25 juin 2018, la charte des écoquartiers a été signée à 19 heures, dans les locaux du golf de Mionnay. Cette signature constitue une étape avant la labellisation Écoquartier souhaitée par l'ensemble des acteurs du projet.

Le permis d'aménager a été accordé le 3 décembre 2018 après les modifications du PLU.

La commercialisation du Domaine des 5 sens est maintenant en cours.

Gilbert COUTURIER

Présentation du projet et adresse à un futur habitant par l'architecte

Caractéristiques du projet

Le projet s'inscrit qualitativement et non quantitativement dans la mouvance des écoquartiers vers lesquels il s'oriente dans l'attente d'une labellisation. Hier nommé ville durable, aujourd'hui écoquartier, ce type de réalisation s'inscrit dans la mise en œuvre volontariste de convictions à caractère environnemental. Le projet du Domaine des 5 sens n'avait pas l'étiquette écoquartier lors de la consultation réalisée préalablement à son élaboration. Ce sont les avantages intrinsèques au projet relatifs à la façon d'habiter, au respect du village et de son histoire, à sa situation permettant de relier le quartier des Tamaris à la gare, à sa proximité du parc de loisir, à son

harmonie paysagère avec le voisinage proche ou lointain, qui font du Domaine des 5 sens un futur écoquartier, qui pourrait prendre le nom d'écovillage, car à St-Marcel nous sommes dans un village.

Conceptions de l'architecte

Le projet se veut une invitation à produire un fragment de ville vertueux du point de vue de l'environnement et de l'étalement urbain. Je pense profondément que tous les autres secteurs d'une ville ou d'un village présentent eux aussi des qualités, et je ne souhaite pas me désintéresser des autres parties du village, en les considérant comme ni durables ni vertueuses. Je crois qu'il faut savoir prendre le temps d'être un simple explorateur parcourant les lotissements, longeant les terres agricoles, faisant une halte à la bibliothèque pour découvrir l'histoire locale, empruntant les rues, les venelles, longeant les écoles, se posant sur le banc de la halte ferroviaire menant à la gare de Perrache. Il est indispensable, avant de commencer à dessiner, de s'imprégner de l'esprit des lieux, de rechercher les ressources, peut-être invisibles car insignifiantes, mais pourtant si nécessaires aux liens relationnels et au respect de la nature.

On ne peut s'abstraire du lieu, des conditions climatiques, du paysage, de l'environnement dans lesquels on se trouve. On ne devrait pas construire de la même façon à Marseille, Lille, Strasbourg ou Dijon. Pour le vin, on parle de terroir plutôt que de territoire, il en va de même pour les écoquartiers. La tentation régionaliste ne va pas sans risques, car la perte de tout repère peut provoquer une inquiétude que l'on aurait tort de ne pas prendre en considération. Il n'y a pas, de mon point de vue, de projets qui puissent s'abstraire de l'histoire, de l'existant.

Tout est une question de transmission et d'héritage.

Adresse de l'architecte à un futur habitant de l'écoquartier

Pour que tu puisses bien vivre à Saint-Marcel, chaque lieu de résidence s'apparente à un petit territoire, composé d'une maison, de cours, de jardins, d'un patio, d'un jardin d'hiver, si tu le souhaites, de cuisines, de salles de bains et de chambres pour que tu disposes d'un environnement habitable bien plus vaste que ton logement, dans l'acception habituelle du terme.

Les maisons, dites cazeaux, pour emprunter le vocabulaire vernaculaire local du XVIII^{ème} siècle, ne sont pas toutes semblables, il y a les maisons à patio, en longère, et des maisons en L ouvertes sur une cour. Toutes sont abritées par un toit de tuiles.

Les maisons à patio sont composées d'une succession de pièces d'habitation et de patio-jardins, qui en constituent les prolongements.

Pour les maisons à patio, tu ouvres la porte d'entrée soit sur le pignon, soit depuis le patio, tu vois la salle de séjour prolongée par le patio. Des fenêtres coulissantes s'ouvrent largement et permettent de profiter du patio comme d'une pièce à ciel-ouvert et de plain-pied.

Pour les maisons en L, tu déambules dans la cour plantée, tu ouvres la porte d'entrée, tu perçois le séjour qui se prolonge vers un grand jardin, dont une partie est abritée pour accueillir une terrasse.

À l'étage des maisons, tu trouveras 3 chambres avec une belle salle de bains, le couloir est éclairé naturellement par le patio ou par les ouvertures de la façade principale, afin d'apporter une vraie qualité de vie.

Les logements et jardins du Domaine des 5 sens, c'est ton voisinage composé de rues, de sentes, d'un verger commun, d'un bassin d'agrément et de lieux sportifs à proximité. Un environnement qui prolonge, en les interprétant, les espaces publics et les chemins de la commune, ceux qui te sont familiers, ou que tu découvriras dans tes promenades alentour.

Des rues lumineuses grâce à leur sol en béton clair. Des rues partagées dans lesquelles tu vas à pied, à bicyclette ou



Le Domaine des 5 sens

en voiture, des sentes et des rues que tu empruntes pour aller à l'école ou jusqu'à l'arrêt de la halte ferroviaire.

Le domaine des 5 sens, c'est un paysage harmonieux et rassurant, un environnement vivant et vivable, pour toi et tes proches, tes parents et tes amis. Les maisons et les jardins ont été pensés, dessinés et réalisés comme des petits domaines couverts ou à ciel ouvert à partir desquels tu peux aménager, adapter et faire évoluer tes différents lieux de vie.

Quand le chantier s'achèvera, il t'appartiendra de contribuer à écrire l'histoire du lieu, ta propre histoire. Tu seras dans une maison, dans un jardin, dans une rue, dans ton village à Saint-Marcel-en-Dombes.

Et c'est la façon que tu auras d'habiter les lieux qui fera de chacune de ces maisons-jardins un lieu unique, le tien.

Johnny LOISON

Trévoux, l'écoquartier des Orfèvres : un quartier en devenir

Le projet qui entre dans sa phase opérationnelle est l'expression d'une volonté politique de renouvellement urbain. Il répond aux besoins cohérents de maîtrise du développement urbain et environnemental de Trévoux.

L'écoquartier de la Gare a été rebaptisé « écoquartier des Orfèvres », en hommage au passé patrimonial de la ville de Trévoux, qui comptait encore 26 orfèvres

au XVIII^e siècle. Les décideurs municipaux successifs ont souhaité faire de Trévoux une cité durable, selon les préconisations de la Cop 21⁽¹⁾. La réalisation entend ainsi s'inscrire dans le prolongement de la Coulée verte et de ses modes de déplacements doux.

L'aménagement prévu doit permettre d'atteindre un juste équilibre entre le bâti et les espaces naturels aménagés, sur un

territoire d'une superficie de 9,85 ha. La construction de 330 logements neufs accessibles à la propriété, sera complétée par des équipements publics d'envergure (groupe scolaire, parcs, crèche).

Ces aménagements innovants s'inscrivent pleinement dans la démarche de développement durable adoptée par la Ville.

CHRONOLOGIE

2017			2018				2019		2020	
septembre	octobre	fin d'année	début d'année	printemps	milieu d'année	fin d'année	début d'année	fin d'année		
Lancement de la consultation des promoteurs 1 ^{er} lot.	Lancement du concours d'architecture groupe scolaire.	Premières démolitions. Enquête publique.	Poursuite des démolitions. Choix architecte groupe scolaire.		Début des travaux d'aménagement des espaces publics (dont le parc).	Poursuite des démolitions.	Suite des démolitions. Déclaration d'utilité publique.	Démarrage du 1 ^{er} programme de logement (lot 6). Démarrage des travaux du groupe scolaire.	Début des travaux d'aménagement des espaces publics, groupe scolaire et premiers logements.	Ouverture du groupe scolaire. Livraison des 1 ^{ers} logements et du parc public attenant.

Aménageur : Groupe SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon).
Nicolas Canivet, responsable du projet.
Architecte-urbaniste : Équipe d'urbanistes Axe Saône.

La volonté de concertation, qui a conduit à l'élaboration des différentes phases du projet, a permis d'associer deux démarches : l'une étant descendante, l'autre ascendante avec l'implication des

Trévoltiens au cours de 8 ateliers citoyens sur la base du volontariat.
Aperçu des différentes phases :
- décision de principe à partir d'une volonté politique,

- identification du périmètre foncier souhaité pour une éventuelle mise en œuvre,
- acquisitions foncières à l'amiable pour la constitution du tènement envisagé, puis avec l'aide de la DUP en cas de blocage.
- réalisation d'études pour la mise en place d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté),
- mise en place d'un comité de pilotage,
- opérations de choix réalisées par l'aménageur et l'urbaniste en concertation avec les habitants (ateliers citoyens),
- mise en œuvre,
- évaluations en fonction de l'état d'avancement des travaux (auto-évaluations et évaluations externes).

Il s'agit donc d'une démarche réfléchie et maîtrisée.

Le nouveau groupe scolaire, dont l'architecture est confiée à l'atelier Gallet, sera opérationnel en 2020.

La conception du nouveau groupe scolaire, qui comptera 15 classes, s'inscrit dans une démarche environnementale forte en adéquation avec le concept d'écoquartier. La réalisation se veut exemplaire en matière de développement durable et le nouvel édifice pourra prétendre au label E+ C-.

Sa situation, dans la partie nord du tènement, permettra de limiter le volume des déplacements nécessaires à l'intérieur de l'écoquartier grâce à l'aménagement d'un parking et d'une aire de dépôt à proximité de l'établissement.

La construction d'une salle de sports ouverte aux écoliers, aux habitants et en particulier aux membres des associations sportives témoigne d'une volonté d'ouverture sur l'ensemble de la Ville et



Groupe scolaire.



Plan de l'écoquartier.



Façade nord



Façade sud

Ilôt N° 6

d'un refus de tout repli sur soi. Il en va de même pour le restaurant scolaire qui pourra être mis en location à l'occasion de manifestations familiales à caractère privé.

La conception de l'habitat entend être en conformité avec les prescriptions relatives aux économies d'énergie, grâce à une éducation aux éco-comportements relevant du bon usage des appartements. Un accompagnement sera proposé par un guide conçu et réalisé à l'intention de tous les habitants de l'écoquartier. Les terrasses pourront être végétalisées pour être en harmonie avec l'environnement paysager.

L'écoquartier ne saurait nullement être déconnecté des autres secteurs de la Ville, puisque la durée moyenne du déplacement piétonnier vers le centre varie de 10 à 12 minutes. Deux véhicules en autopartage sont disponibles à Trévoux depuis l'automne afin de faciliter les déplacements des habitants.

À l'avenir et avec l'arrivée d'un transport en site propre à Trévoux, de type BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), le quartier de la Part-Dieu (à Lyon) sera joignable en quelque 45 minutes.

Le 26 mai 2016, les représentants de la Ville et les sept partenaires⁽²⁾ engagés dans la démarche se sont réunis pour signer la Charte des Écoquartiers. La Ville est alors devenue membre du « Club National Écoquartier », prélude à la labellisation.

Pour une conclusion provisoire...

Le territoire dombiste ne restera pas donc à l'écart de la dynamique de création des écoquartiers, grâce aux projets élaborés à Reyriex, Saint-Marcel-en-Dombes, Thoissey et Trévoux. Leurs porteurs font preuve d'un bel allant, gage de continuité et de réussite pour l'avenir.

Une autre façon d'habiter est en cours de gestation dans les esprits de ceux qui sont prêts à reconsidérer leurs usages habituels privés et publics pour l'émergence d'un homme durable dans une ville elle-même durable, sachant que toute mise en pratique ne peut-être qu'un compromis entre un idéal et une réalité vécue au quotidien...

Gilbert COUTURIER

Notes :

- 1- La COP est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC).
- 2- Conseil départemental de l'Ain, Communauté de communes, Groupe SERL, Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA), Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable (SIEP) Dombes-Saône, Bailleurs sociaux : Dynacité, Logidia.

Sources :

VINCENT RENAULT. Fabrication et usage des écoquartiers. Presses polytechniques et universitaires romandes.
Bulletins et fascicules élaborés par les responsables municipaux et les directeurs des services techniques des localités concernées par un projet d'écoquartier.
Contribution d'aménageurs et d'architectes urbanistes.